SDEPA SYNDICAT D'ENERGIE DES PYRENEES ATLANTIQUES
l'énergie de nos territoires

N°

CONVENTION
POUR RESEAU DE DISTRIBUTION et/ou BRANCHEMENTS INDIVIDUELS SUR MURS ou FACADES

COMMUNE de : SARRANCE.

1 - Le soussigné, M. GFAM du Bearn.
demeurant à ARBUS 64230 Maison PRIOU.
agissant en tant que (1)
- propriétaire
- représentant dûment mandaté des copropriétaires d'un immeuble
situé sur la section C.., parcelle n° 350.
.....
.....
après avoir pris connaissance du projet d'établissement de réseau d'électricité,

AUTORISE

le SYNDICAT D'ENERGIE DES PYRENEES-ATLANTIQUES :

1°) à établir à demeure les fixations pour conducteurs aériens isolés et leurs accessoires, sur les murs ou façades donnant sur la voie publique ;

2°) établir à demeure des coffrets encastrés, sur les murs ou façades et des liaisons souterraines entre lesdits coffrets et les maisons ou immeuble pour assurer la reprise des branchements existants ;
Coffret Fausse Coupure n°2.

3°)à faire passer lesdits conducteurs aériens, et éventuellement leurs câbles porteurs, au-dessus de sa propriété ;

4°) à élaguer s'il y a lieu, les plantes grimpantes et les branches d'arbres ou arbustes qui pourraient gêner la pose des câbles et accessoires, ou occasionner des avaries aux ouvrages et par voie de conséquence, à faire exécuter par le SYNDICAT D'ENERGIE ou ERDF, et les entrepreneurs dûment accrédités par eux, tous travaux d'exécution, surveillance, entretien et réparation des ouvrages ainsi établis.

Cette opération réalisée dans un but purement esthétique en accord avec la commune et Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France ne donne droit à aucune indemnité.

(1) rayer la mention inutile

Fait en quatre exemplaires [4]
Denise SAINT-PE

A,....., le.....
(Signature précédée de la mention manuscrite
" lu et approuvé ")

Mot.. nul..,

[4] dont un pour ERDF et un pour le Syndicat d'Energie

Coreba
Réseaux électriques

SIÈGE SOCIAL
B.P. N° 50016 – Z.A. Pignadas
64240 **HASPARREN**
Tél. 05.59.29.42.84 – Fax 05.59.29.48.49
e-mail : accueil@coreba.net

CENTRE DE TRAVAUX BÉARN / BIGORRE
Z.I. Berlanne – 2, rue de Buros
64160 **MORLAAS**
Tél. 05.59.84.10.30 – Fax 05.59.84.18.63
e.mail : accueil.morlaas@coreba.net

GFAM DU BERAN
MAISON PRIOU
64230 ARBUS

OBJET : Travaux d'électrification.

V/Interlocuteur : ETXEZAHARRETA Marko

HASPARREN, le 3 avril 2012

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous allons procéder aux travaux suivants :
Extension basse tension électrique en souterrain de la propriété de Mr Torregrosa Jean-Noel sur le Poste n°11 Gey sur la commune de Sarrance .

L'étude et la réalisation de ces travaux ont été confiés à notre entreprise. Nous tenons à vous assurer que toutes les précautions seront prises afin que les travaux ne vous causent aucun dégât. A cet effet, des instructions très précises seront données.

Nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir nous retourner **1 exemplaire de la convention** ci-jointe, sur laquelle il conviendra d'apposer votre signature, précédée de la mention **"Lu et Approuvé"** .

Enfin, pour tous renseignements complémentaires concernant l'exécution de l'étude et des travaux, vous pouvez contacter notre Bureau d'Etudes:

M. ETXEZAHARRETA au 05-59-29-42-84

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Bureau d'Etudes,

P.J. : - 2 ex. Convention
- 1 enveloppe timbrée pour réponse.

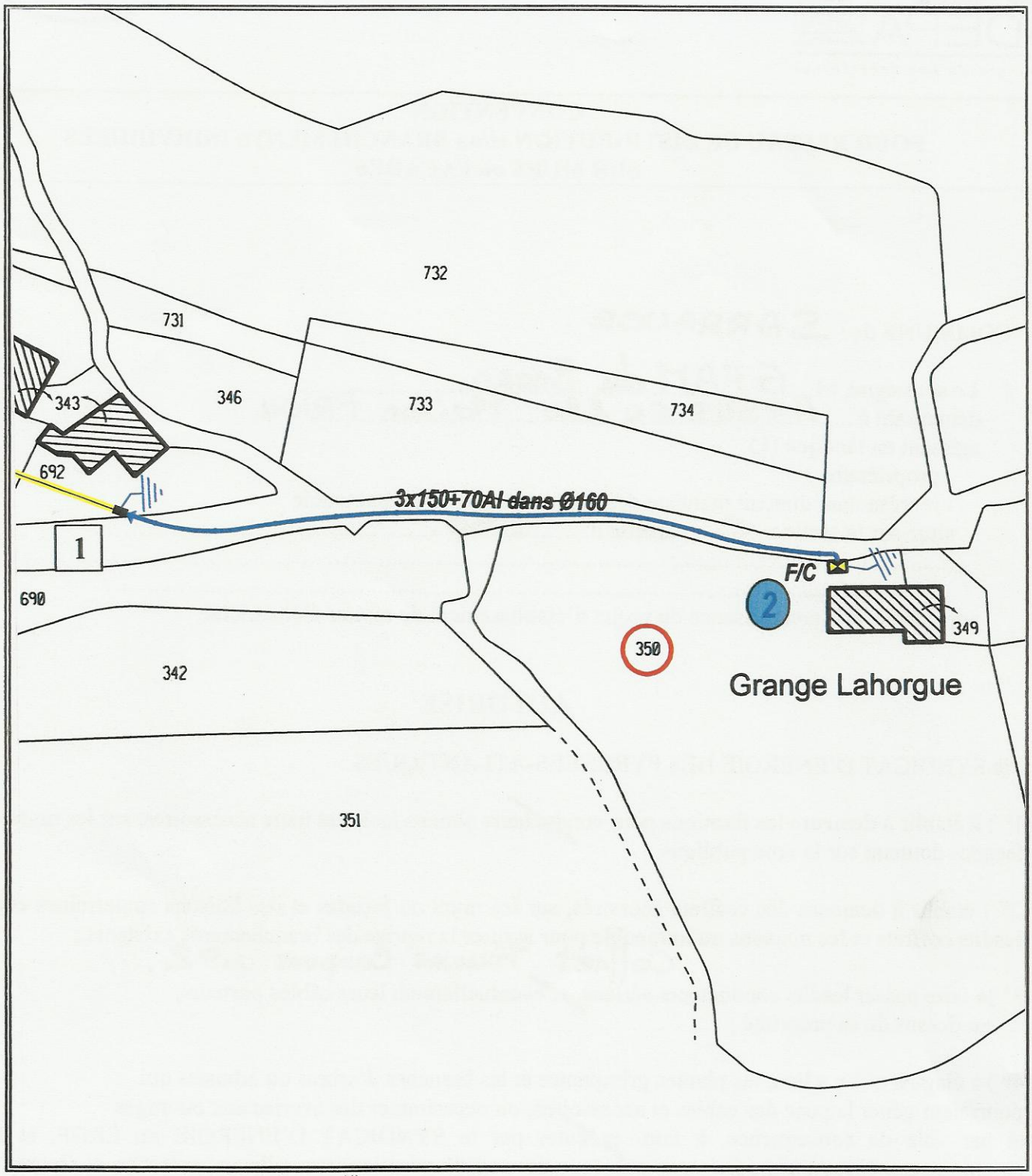

Fait en quatre exemplaires [4]
Denise SAINT-PE

A, Arbus....., le...5 Avril 2012
(Signature précédée de la mention manuscrite
" lu et approuvé ")

lu et approuvé

Mot.. nul..,

[4] dont un pour ERDF et un pour le Syndicat d'Energie